

Mme DIARRA
PRIMATURE

**SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT**

REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple - Un But - Une Foi

DECRET N°10- 067 /P - RM DU - 1 FEV 2010

**DETERMINANT LE CADRE ORGANIQUE DES DIRECTIONS
REGIONALES ET SERVICES SUBREGIONAUX DE L'HYDRAULIQUE**

Le PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- Vu la Constitution ;
- Vu la Loi N° 94-009 du 22 mars 1994 portant principes fondamentaux de la création, de l'organisation, de la gestion et du contrôle des services publics modifiée par la Loi N°042 du 22 juillet 2002 ;
- Vu l'Ordonnance N°10-001/P-RM du 18 janvier 2010 portant création de la Direction Nationale de Hydraulique ;
- Vu le Décret N°179/PG-RM du 23 juillet 1985 fixant les conditions et procédures d'élaboration et de gestion des cadres organiques ;
- Vu le Décret N°204/PG-RM du 21 août 1985 déterminant les modalités de gestion et de contrôle des structures des services publics ;
- Vu le Décret N°10-063/P-RM du 1^{er} février 2010 fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement de la Direction Nationale de l'Hydraulique ;
- Vu le Décret N°10-065/P-RM du 1^{er} février 2010 portant création des Directions Régionales et Services Subrégionaux de l'Hydraulique ;
- Vu le Décret N°07-380/P-RM du 28 septembre 2007 portant nomination du Premier ministre ;
- Vu le Décret N°09-157/P-RM du 9 avril 2009 portant nomination des membres du Gouvernement ;

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1^{er} : Le cadre organique (structure et effectifs) des Directions Régionales et Services Subrégionaux de l'Hydraulique est défini et arrêté comme suit :

A - CADRE ORGANIQUE DE LA DIRECTION REGIONALE DE L'HYDRAULIQUE

Structures/Emplois	Cadre/Corps	Cat.	Effectif/ Année				
			I	II	III	IV	V
Direction							
Directeur régional	Ingénieur des Constructions Civiles/Ingénieur de l'Industrie et des Mines / Technicien des Constructions Civiles/Technicien de l'Industrie et des Mines	A/B2	1	1	1	1	1
Secrétaire	Secrétaire d'Administration/ Attaché d'administration/ Adjoint d'Administration	B2/B1/C	1	1	1	1	1
Planton	Contractuel		1	1	1	1	1
Chauffeurs	Contractuel		1	1	1	1	1
Division Programmation et Suivi des Projets et Programmes							
Chef de Division	Ingénieur des Constructions Civiles/Ingénieur de l'Industrie et des Mines /Ingénieur Statisticien / Technicien des Constructions Civiles/Technicien de l'Industrie et des Mines	A/B2/B1	1	1	1	1	1
Chargés de la programmation et de l'appui conseil aux Collectivités Territoriales	Ingénieur des Constructions Civiles/Ingénieur de l'Industrie et des Mines /Ingénieur de la Statistique / Administrateur Civil/ Administrateur de l'Action Sociale/Technicien des Constructions Civiles/Technicien de l'Industrie et des Mines Technicien de l'Action Sociale.	A/B2/B1	1	1	2	2	3
Chargé de la coordination et du suivi des projets et programmes d'alimentation en eau	Ingénieur des Constructions Civiles/Ingénieur de l'Industrie et des Mines / Technicien des Constructions Civiles/Technicien de l'Industrie et des Mines	A/B2/B1	1	1	1	1	1
Chargé du suivi des projets et programmes des aménagements d'eau de surface	Ingénieur Construction Civile/Ingénieur Industrie et Mines / Technicien des Constructions Civiles/Technicien de l'Industrie et des Mines	A/B2/B1	1	1	1	1	1
Division inventaire et Gestion des ressources en Eau							
Chef de Division	Ingénieur des Constructions Civiles/Ingénieur de l'Industrie et des Mines / Technicien des Constructions Civiles/Technicien de l'Industrie et des Mines	A/B2/B1	1	1	1	1	1
Chargé de l'inventaire et de l'évaluation des eaux souterraines	Ingénieur des Constructions Civiles/Ingénieur de l'Industrie et des Mines / Technicien des Constructions Civiles/Technicien de l'Industrie et des Mines	A/B2/B1	1	1	1	1	1

Chargé de l'inventaire et de évaluation des eaux de surface	Ingénieur des Constructions Civiles/Ingénieur de l'Industrie et des Mines / Technicien des Constructions Civiles/Technicien de l'Industrie et des Mines	A/B2/B1	1	1	1	1	1
Chargé de la gestion des bases de données	Ingénieur Informaticien Technicien des Constructions Civiles/Technicien de l'Industrie et des Mines	A/B2/B1	1	1	1	1	1
Chargé de la réglementation et de la police de l'eau	Ingénieur des Constructions Civiles/Ingénieur de l'Industrie et des Mines /Administrateur Civil/Administrateur de l'Action Sociale/Technicien des Constructions Civiles/Technicien de l'Industrie et des Mines /Technicien de l'Action Sociale /Technicien de Santé.	A/B2/B1	1	1	1	1	1
Total Effectifs		Total	13	13	14	14	15

B - CADRE ORGANIQUE DU SERVICE LOCAL DE L'HYDRAULIQUE

Structures/Emplois	Cadre/Corps	Cat.	Effectif/ Année				
			I	II	III	IV	V
Chef de Service Local	Ingénieur des Constructions Civiles/Ingénieur de l'Industrie et des Mines / Technicien des Constructions Civiles/Technicien de l'Industrie et des Mines	A/B2/B1	1	1	1	1	1
Secrétaire	Secrétaire d'Administration /Attaché d'administration/ Adjoint d'Administration	B2/B1/C	1	1	1	1	1
Planton	Contractuel		1	1	1	1	1
Chauffeur	Contractuel		1	1	1	1	1
Chargé de l'inventaire et de la collecte des données des ressources en eau	Technicien des Constructions Civiles/Technicien de l'Industrie et des Mines	B2/B1	1	1	2	2	2
Chargé du suivi de la gestion des infrastructures hydrauliques	Technicien des Constructions Civiles/Technicien de l'Industrie et des Mines	B2/B1	1	1	1	1	1
Chargé de l'appui conseil aux collectivités et de la programmation	Technicien des Constructions Civiles/Technicien de l'Industrie et des Mines	B2/B1	1	1	1	1	1
Chargé de la police de l'eau	Technicien des Constructions Civiles/Technicien de l'Industrie et des Mines	B2/B1	1	1	1	1	1
Total Effectifs		Total	8	8	9	9	9

Article 2 : Le présent décret abroge le Décret N°02-390/P-RM du 30 juillet 2002 déterminant le cadre organique des Services Régionaux et Subrégionaux de l'Hydraulique et de l'Energie.

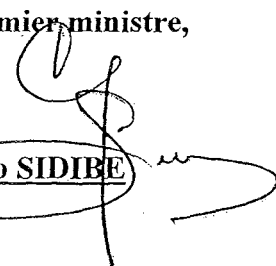
Article 3 : Le Ministre de l'Energie et de l'Eau, le Ministre de l'Economie et des Finances et le Ministre du Travail, de la Fonction Publique et de la Réforme de l'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera enregistré et publié au Journal officiel. ↑

Bamako, le - 1 FEV 2010

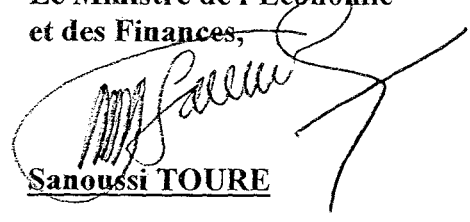
Le Président de la République,


Amadou Toumani TOURE

Le Premier ministre,


Modibo SIDIBE

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,


Sanoussi TOURE

Le Ministre de l'Energie et de l'Eau,


Mamadou DIARRA

Le Ministre du Travail, de la Fonction
Publique et de la Réforme de l'Etat,


Abdoul Wahab BERTHE